

Le corps européen de solidarité

Vous avez entre 18 et 30 ans, et vous souhaitez vous engager dans un volontariat de solidarité dans les pays de l'Union européenne, rejoignez le Corps européen de solidarité (CES) !

- Vous participerez à des actions dans de nombreux domaines : lutte contre les exclusions, citoyenneté, protection de la nature, accueil des réfugiés, technologies numériques, etc.
- Vous devez être citoyen d'un pays membre de l'Union européenne, sans condition de diplôme, ni de niveau en langue étrangère. Prévoyez un délai de 6 mois entre le début de vos démarches et votre départ.
- Pendant votre mission de 2 à 12 mois, vous bénéficiez de la prise en charge de vos frais de voyage, de logement et de restauration. Vous aurez également une couverture d'assurance et vous recevez une indemnité d'un montant de 3 € à 6 € par jour selon les pays.



www.corpseuropeensolidarite.fr



Découvrez notre actualité sur **cap-metiers.fr**

et nos réseaux sociaux     

